

CONVENTION DE PLACEMENT

Noms et prénoms de l'enfant:

..... Sexe :

Date de naissance : **Nationalité(s)** :

Langues maternelles :

Autres langues parlées :

Pédiatre et téléphone :

Maladies chroniques :

Allergies :

Maladies d'enfance déjà contractées :

Régime alimentaire spécifique :

Vaccinations :

Médicaments

Les parents et l'accueillant(e) en milieu familial acceptent que seuls les médicaments suivants puissent être donnés à l'enfant par l'accueillant(e) en milieu familial. Tout médicament autre devra faire l'objet d'une annexe à cette convention signée par les parents et l'accueillant(e) en milieu familial.

.....
.....

Parents :

Noms et prénoms mère :

Adresse :

Téléphone privé :

Téléphone portable :

Adresse email privée :

Profession :

Taux d'activité :

Employeur :

Téléphone employeur :

Adresse email employeur :

Date de naissance :

Numéro AVS :

Noms et prénoms du père :

Adresse :

Téléphone privé :

Téléphone portable :

Adresse email privée :

Profession :

Taux d'activité :

Employeur :

Téléphone employeur :

Adresse email employeur :

Date de naissance :

Numéro AVS :

Situation familiale : mariés – séparés – divorcés – concubins - célibataire(s) - veuf (veuve)

Souligner ce qui convient

Qui a l'autorité parentale ?

.....

Personnes à contacter en cas d'urgence (autres que les parents) :

Noms et prénoms : Lien : No de tél. :

Accueillant(e) :

Noms et prénoms :

Adresse :

Np + ville :

Tél. privé : Portable :

Adresse email :

Animaux : oui/non

Si oui, le(s)quel(s) : :

Modalités du placement :

a) Préscolaire ou Parascolaire ? :

b) Période d'adaptation (dates, horaires) :

.....

.....

c) Le placement est de longue durée et débute le :

d) L'enfant est confié à l'accueillant(e) les jours suivants :

Lundi : de à et de à et de à

Mardi : de à et de à et de à

Mercredi : de à et de à et de à

Jeudi : de à et de à et de à

Vendredi : de à et de à et de à

e) Repas :

L'enfant placé prend les repas suivants chez l'accueillant(e) en milieu familial :

Lundi Petit déjeuner Repas de midi Goûter Repas du soir

Mardi Petit déjeuner Repas de midi Goûter Repas du soir

Mercredi Petit déjeuner Repas de midi Goûter Repas du soir

Jeudi Petit déjeuner Repas de midi Goûter Repas du soir

Vendredi Petit déjeuner Repas de midi Goûter Repas du soir

f) L'accueillant(e) accepte de garder l'enfant en dehors de heures

Stipulées ci-dessus : **oui / non**

Sous quelles conditions :

.....

.....

Dispositions particulières :

Vacances

a) Préscolaires

Les parents et l'accueillant(e) déterminent la durée de leurs vacances respectives :

Vacances de l'accueillant(e) : semaines par an

Vacances des parents : semaines par an

L'accueil est donc prévu pour semaines par année.

Un formulaire, joint en annexe, est complété et signé en début d'année civile par l'accueillant(e) et les parents. Il précise les dates de vacances prévues par les 2 parties. Il faut se référer au règlement pour les modalités prévues.

b) Parascolaires

Les enfants sont accueillis uniquement pendant les périodes scolaires. En cas d'accueil supplémentaire, une convention de dépannage doit être établie entre l'accueillant(e) et les parents.

Maladies

L'accueillant(e) est-elle d'accord de s'occuper d'un enfant malade : **oui / non**

- **si oui**, avec quelles réserves :

L'accueillant(e) doit être avertie avant l'arrivée de l'enfant. Les parents lui fournissent les instructions et les médicaments nécessaires à la guérison de l'enfant. L'accueillant(e) peut, en tout temps, renoncer à garder l'enfant si son état de santé se péjore ou si les risques de contagion sont trop importants. Il/elle ne doit pas administrer de médicaments sans l'accord des parents.

Scolarité

Lieu de l'école : Téléphone :

Nom de l'enseignante :

En ce qui concerne les trajets à pieds école / accueillant(e) se référer au règlement

3. Autorisations

Autres personnes autorisées à venir chercher votre enfant, en dehors des parents :

Noms et prénoms : Lien : No de tél. :

Noms et prénoms : Lien : No de tél. :

Noms et prénoms : Lien : No de tél. :

Les parents autorisent-ils l'accueillant(e) à emmener l'enfant:

- | | |
|---|------------------|
| a) dans sa voiture (l'enfant est attaché dans un siège adapté à son âge) | oui / non |
| b) chez le médecin ou à l'hôpital
(Selon le degré d'urgence : médecin de la famille, de garde, le plus proche, service des urgences) | oui / non |
| c) à la piscine ou au lac | oui / non |
| d) en excursion (zoo, visites, bateau, etc.) | oui / non |
| e) dans un lieu public (restaurant, tea-room, etc.) | oui / non |
| f) en visite (chez des amis ou membres de la famille) | oui / non |
| g) l'enfant peut-il se déplacer seul à l'extérieur
(sur le chemin de l'école, ou pour d'autres activités) | oui / non |

4. Assurances

Responsabilité civile :

Les parents s'engagent à couvrir l'ensemble des frais occasionnés par des dégâts causés par leur enfant. Ils ont une assurance responsabilité civile : **oui / non**

Assurance maladie/accident :

Les enfants doivent être assurés maladie/accident. Nom de l'assurance :

5. Clauses de la convention de placement :

- a) Les accueillant(e)s en milieu familial se conforment au **cahier des charges** édicté par le SPJ (Service de protection de la jeunesse) dans le cadre de référence et référentiels de compétences du 1^{er} février 2008. Les parents peuvent en obtenir une copie en s'adressant à l'AJET.

- b) Les parents et les accueillant(e)s se conforment au **règlement** en vigueur et faisant partie intégrante de la convention.
- c) Cette convention est établie par la structure de coordination de l'accueil familial de jour du réseau d'accueil de jour des enfants de Terre Sainte (AJET). Elle permet de régler les modalités de garde de l'enfant, afin d'éviter autant que possible, tout malentendu, qui serait préjudiciable à l'enfant placé ou à l'une ou l'autre des parties.
- d) *Pré-scolaire* : cette convention est signée pour une durée d'une année. Sans modification du placement selon les termes décrits au point d. ci-dessous, le contrat est reconduit automatiquement pour l'année suivante.
- e) *Parascolaire* : cette convention est signée pour une durée d'une année scolaire. Elle devra être refaite pour l'année scolaire suivante.
- f) Par leur signature, les parents attestent avoir lu et compris le règlement de la structure. Ce document est à disposition sur le site internet de l'AJET (www.ajet.ch).
- g) Cette convention peut être modifiée ou résiliée à la demande de l'une ou de l'autre des parties, à condition que les délais, tels que spécifiés dans le règlement, soient respectés.
- h) Cette convention est établie en **trois** exemplaires. Elle doit être signée par les parents et l'accueillant(e), un exemplaire allant à chacune des parties. Le **troisième exemplaire signé** doit être envoyé, dans les plus brefs délais, à :

AJET – Chemin du Collège 26 – 1279 Chavannes-de-Bogis

Dès réception, une confirmation de placement sera établie et transmise aux parents et à l'accueillant(e).

Les parents de l'enfant

Lieu, date :, le

Signature(s) :

L'accueillant(e) :

Lieu, date :, le

Signature :